

DÉCLARATION LIMINAIRE FSSCT

DU 11 OCTOBRE 2024

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Aujourd'hui, 11 octobre 2024, marque votre première présidence de cette instance. Nous tenons à souligner l'importance fondamentale du rôle de cette instance, qui demeure la seule à se consacrer pleinement à la santé et aux conditions de travail de nos collègues. **Pour nous, le bon fonctionnement de ce comité est crucial.**

Cependant, il est regrettable que les avis et propositions formulés jusqu'à ce jour par **FO Justice** n'aient pas reçu de réponses concrètes. Nous restons sans nouvelles sur plusieurs sujets qui méritent pourtant une attention immédiate. Qu'en est-il de la suppression de la journée de carence en cas d'accident de service, dont l'étude est en cours ? Où en est notre demande concernant les refus d'aménagement de poste ? Et qu'en est-il de la mise en place d'un baromètre pour évaluer les violences subies par les agents des SPIP ? Ces dossiers auraient dû aboutir dans un délai de deux mois après leur soumission.

Par ailleurs, nous constatons l'absence d'un point essentiel à l'ordre du jour : celui concernant les registres de santé et sécurité au travail ainsi que l'étude des accidents de service. Ces sujets ont pourtant été abordés et travaillés lors des réunions préparatoires de cette instance, et nous déplorons qu'ils ne figurent pas parmi les sujets traités aujourd'hui.

L'ordre du jour que vous nous présentez aborde des situations dramatiques, avec notamment trois enquêtes à déclencher. Parmi elles, le cas tragique de l'accident qui a coûté la vie à Grégory, un agent des ERIS de Lille, constitue un point culminant. Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité d'un engagement fort de la part de l'administration dans ces enquêtes.

FO Justice, en tant qu'organisation responsable, s'engagera pleinement dans ces travaux. Nous nous efforcerons d'identifier des actions de prévention, de mettre en avant les bonnes pratiques, et de proposer des pistes d'amélioration des conditions de travail et de vie des agents. Nous devons ces efforts aux personnels et à nos collègues, qui méritent des réponses à la hauteur des enjeux.

Pour conclure, force est de constater que, depuis notre dernière réunion sur le protocole d'accord de la DAP, les agents des ESP ne voient aucune avancée concrète. Un fossé persiste entre les effets d'annonce et les attentes légitimes du terrain. **Nous vous demandons donc d'organiser en urgence une réunion** avec des experts du territoire afin de répondre aux préoccupations des agents sur le terrain.

Nous espérons que l'administration saura être un partenaire actif dans ces investigations, en fournissant les ressources nécessaires, notamment en termes de temps, pour que ces travaux aboutissent efficacement.

Les représentants FO Justice des Hauts de France

Le 11 octobre 2024